



Route de la  
Durance  
04100  
MANOSQUE

**N° 6**  
**3<sup>e</sup> trimestre 2003**

# **La lettre du CERPAM**

**Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée**

*Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:*

## **SOMMAIRE**

- International : Pastoralisme et échanges méditerranéens
- Régional : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
- Régional : Le CERPAM et la Formation
- Régional : Les groupements pastoraux dans notre région
- Alpes de Haute-Provence : Etude pastorale après le grave incendie de l'été 2002 dans le Luberon oriental
- Hautes-Alpes : Hélicoptage
- Alpes-Maritimes : Achèvement du programme intermassif « alpages laitiers »
- Bouches du Rhône : Restauration des terrains incendiés dans le Massif des Alpilles
- Var : Une charte forestière sur le Massif des Maures
- Publication et communication :
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

**Une date à retenir :**

**Mercredi 3 septembre 2003**

## **Assemblée Générale du CERPAM**

**Sur le thème :**

**« Conjuguer pâturage bovin, exploitation forestière et régénération  
dans le mélèze des Alpes du Sud »**

**à St Vincent les Forts – vallée de l'Ubaye – Alpes de Haute Provence**

## **International : Pastoralisme et échanges méditerranéens**

L' Union Européenne propose des programmes dénommés INTERREG pour favoriser les échanges entre pays membres, à des échelles géographiques variées.

Un premier programme de coopération impliquant le pastoralisme et le CERPAM est en cours d'exécution entre la région Piémont, en Italie, et les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Piloté par la FRECAP et le Centre Fromager de Carmejjane, il porte sur la mise en valeur des alpages laitiers fromagers, selon trois volets : le recensement des unités pastorales, la caractérisation des productions fromagères, la qualité de l'alimentation en eau des fromageries.

Ces domaines d'action ont fait l'objet d'une journée commune de travail en Italie, à Sauze d'Oulx, le 26 mai 2003. Le CERPAM et le Service Régional de Statistiques Agricoles (DRAF)

y participaient, pour présenter les méthodes, les résultats et les enseignements de l'enquête pastorale réalisée sur la région en 1997.

Un second programme est en préparation avec la Maison Régionale de l'Elevage et l'Institut de l'Elevage. Conçu à une échelle plus large, il a pour projet de construire une base d'échanges mutuels et de réflexion commune entre les pastorales de l'espace méditerranéen de l'Europe.

*Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Régional : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire**

Le Conseil Régional PACA a lancé une large consultation pour préparer l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, inscrit dans une visée prospective à l'horizon des 15 à 20 prochaines années.

Le CERPAM a participé à plusieurs ateliers thématiques, afin d'apporter dans les débats les préoccupations et les projets du pastoralisme :

- agriculture et aménagement foncier,
- forêt méditerranéenne,
- leviers d'action pour le développement durable,
- productions agricoles de qualité,
- environnement

*Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## **Régional : Le CERPAM et la Formation**

Chaque année, le CERPAM est sollicité par des organismes de formation très diversifiés pour intervenir dans son domaine de compétences auprès des stagiaires et étudiants.

Depuis le début de l'année 2003, il a ainsi fourni sa contribution

- à la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence, pour une formation d'éleveurs aux techniques de débroussaillage,
- à l'ENITA de Clermont-Ferrand, pour l'ouverture du module pastoralisme destiné aux élèves-ingénieurs,
- au Lycée et au CFPPA de Carmejeane, dans le cadre des sessions de BPA-BPREA et BTS
- au CFPPA du Merle, pour les stagiaires bergers transhumants salariés,
- à la Faculté des Sciences de St Jérôme à Marseille, pour la formation des étudiants du DEUST "Gestion de l'espace naturel".
- Au Centre Social de Ste-Tulle, pour l'Université Populaire organisée par le Parc Naturel Régional du Luberon concernant la connaissance des écosystèmes et des acteurs en charge de leur gestion.

*Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)*

## Régional : Les groupements pastoraux dans notre région

	GP bovins		GP ovins		GP mixtes		Effectif total	Nombre d'éleveurs
	Nb	Effectifs	Nb	Effectifs	Nb	Effectifs		
<b>Alpes de Haute Provence</b>	10	1 914	69	116 000	3	71 bovins 260 ovins	<b>1985 bovins 116 260 ovins</b>	<b>Bovins : 71 Ovins : 260</b>
<b>Hautes Alpes</b>	26	6 265 *	60	110 100	10	208 bovins 389 ovins	<b>6473 bovins 110 489 ovins</b>	<b>Bovins : 208 Ovins : 389</b>
<b>Alpes Maritimes</b>			3	5 462	2	100 bovins 2980 ovins	<b>100 bovins 8442 ovins</b>	<b>Bovins : 2 Ovins : 15</b>
<b>Bouches du Rhône</b>			1	1 000	1	70 bovins 500 brebis	<b>70 bovins 1500 brebis</b>	<b>Bovins : 1 Ovins : 4</b>
<b>Var</b>	5 **	860	6 **	5 200			<b>860 bovins 5200 ovins</b>	<b>Bovins : 76 Ovins : 18</b>
<b>Vaucluse</b>	0		3**	7 911			<b>7911 ovins</b>	<b>Ovins : 23</b>
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>9 039</b>	<b>142</b>	<b>245 673</b>	<b>16</b>	449 bovins 4129 ovins	<b>9488 bovins 249 802 ovins</b>	<b>Bovins : 358 Ovins : 1067</b>

\* dont 65 vaches laitières traites en alpage

\*\* GP, Associations de Transhumance Hivernale et Associations Pastorales

\*\*\* Plus les effectifs caprins et équins (en nombre limité)

Pour plus de renseignements : [cerpam.manosque@wanadoo.fr](mailto:cerpam.manosque@wanadoo.fr)

## Alpes de Haute-Provence : Etude pastorale après le grave incendie de l'été 2002 dans le Luberon oriental

Le massif boisé de Pierrevert, Ste-Tulle, Corbières, situé ans le massif du Luberon oriental au sud de Manosque a été en partie incendié sur 600 ha au cours de l'été 2002. Dès l'automne, l'ONF proposait un bilan et une étude de réhabilitation. Pour compléter ce travail, le PNRL a confié au CERPAM l'étude de faisabilité de la réintroduction du pâturage dans le massif. Un diagnostic pastoral réalisé début 2003 a validé cette hypothèse en repérant deux unités de pâturage potentielles. Ces conclusions ont été présentées lors d'une réunion de la Communauté des trois communes.

Les élus, les représentants de l'ONF (gestionnaire de la forêt domaniale de Corbières et des forêts communales) et les Sociétés de Chasse se sont prononcés unanimement pour un retour rapide et organisé du pâturage sur le massif.

Les prochaines étapes pour avancer le projet seront :

- inventaire des propriétés privées,
- réunion des éleveurs intéressés par le pâturage,

animation auprès des nombreux propriétaires pour obtenir les accords nécessaires au pâturage et à d'éventuels travaux de dégagement des bois brûlés localisés sur 50 ha.

Pour plus de renseignements : [cerpam04@free.fr](mailto:cerpam04@free.fr)

## **Hautes-Alpes : Hélicoptage**

Depuis 25 ans les hélicoptages se déroulent la dernière semaine de juin et la première de juillet sur les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence. Ces hélicoptages sont subventionnés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour les éleveurs ainsi que pour les communes réalisant des travaux en alpages. Le sel pour les animaux, les croquettes pour les chiens, le ravitaillement des bergers et les matériaux nécessaires à l'entretien des cabanes et des équipements sont ainsi livrés. Les bénéficiaires paient un forfait par rotation compris entre 96 et 111 € selon le type de charge et la nature de l'utilisateur.

Des hélicoptages non pastoraux peuvent être réalisés : amélioration de chalets privés, aménagements touristiques, approvisionnement pour les refuges ou gîtes d'étapes... Ces hélicoptages ne sont pas subventionnés mais les utilisateurs bénéficient de la présence de l'hélicoptère, réalisant ainsi une économie notable sur les frais de mise en place et d'organisation.

Ces hélicoptages sont un peu « l'omnibus des montagnes ». Ils permettent depuis de nombreuses années à tous les montagnards, éleveurs ou pas, de réaliser des travaux et d'entretenir le patrimoine bâti dans des endroits inaccessibles aux véhicules et desservis par les seuls... ânes bâtés.

Les rotations d'hélicoptère se succèdent à une cadence soutenue tout au long de la journée ; une bonne organisation est nécessaire et tout problème météorologique ou technique ou encore l'indiscipline d'un utilisateur ( en retard ou ayant mal préparé son chantier) entraîne des attentes pour tous les autres. Depuis 5 ans l'achat de conteneurs souples, eux aussi subventionnés par la région, permettent de limiter les inconvénients des retards puisque les éleveurs peuvent remplir leur conteneur et repartir sans attendre l'arrivée de l'hélicoptère à condition bien sûr d'avoir précisé au moment de l'inscription la destination de la charge !

### **Bilan 2003 dans les Hautes-Alpes :**

- 1) Hélicoptages subventionnés
  - 75 bénéficiaires différents
  - 177 rotations de 750 Kg en moyenne
  - 91 alpages desservis et 130 cabanes
- 2) Hélicoptages non subventionnés
  - 21 bénéficiaires différents
  - 150 rotations
  - 25 lieux desservis

*Pour plus de renseignements : [cerpam05@free.fr](mailto:cerpam05@free.fr)*

## **Alpes-Maritimes : Achèvement du programme intermassif « alpages laitiers »**

Dans le cadre d'une convention interrégionale pour les massifs des Alpes, des actions sur les alpages laitiers fromagers des Alpes Maritimes ont été menées par le CERPAM depuis trois ans. Il s'agissait tout d'abord de mettre en place un partenariat sur ce thème avec les Alpes du Nord (SUACI-GIS) du fait de leur forte expérience. Ainsi, des échanges ont eu lieu que ce soit sur le plan méthodologique mais aussi plus pratique avec la visite de plusieurs alpages du département en 2001, suivie de deux journées d'information sur les techniques de traite en alpage qui ont eu lieu dans la vallée de la Vésubie en janvier 2002.

En complément, des diagnostics pastoraux ont été effectués dans la vallée de la Vésubie, qui ont permis de déterminer un programme d'aménagements sylvopastoraux effectué par l'ONF. Un dispositif de suivi des pratiques pastorales et de son lien avec la production laitière a été mis en place sur deux alpages laitiers fromagers du département.

Enfin, le GEDAR de la Vésubie a travaillé sur la mise aux normes sanitaires des vacheries communales avec l'appui du CERPAM.

*Pour plus de renseignements : [cerpam06@free.fr](mailto:cerpam06@free.fr)*

## **Bouches du Rhône : Restauration des terrains incendiés dans le Massif des Alpilles**

Suite à l'incendie catastrophique de juillet 1999, qui avait parcouru 2300 hectares de colline sur 4 communes des Alpilles, l'Agence Publique CIGALES a mis en œuvre un programme de réhabilitation intégrant les multiples enjeux de ce site sensible : protection contre l'incendie, mais aussi gestion des habitats naturels (Natura 2000) et intégration paysagère (Directive Paysage). Le volet sylvo-pastoral de ce programme a été confié au Syndicat Sylvo-pastoral des Alpilles sous la maîtrise d'œuvre du CERPAM.

Six sites de pâturage, totalisant 513 hectares, ont accueilli dès ce printemps 3000 brebis, une soixantaine d'ânes et 70 chèvres du Rove appartenant à 7 éleveurs du secteur. Les travaux d'équipement comportent des clôtures fixes ou mobiles destinées à la contention des animaux (12,3 km) et la protection de zones en défens (1,1 km), et 6 réserves d'eau pour l'abreuvement.

La mobilisation des acteurs dans la phase d'étude comme de réalisation est le principal facteur de réussite de ce projet concerté :

- l'analyse spatiale et la hiérarchisation des enjeux ont généré un consensus sur la délimitation des zones à pâturer,
- et la mise en œuvre rapide des crédits de travaux, ainsi que l'adhésion des éleveurs aux projets, ont permis un pâturage précoce, bénéficiant de l'ouverture accidentelle du milieu par l'incendie, et gage de sa pérennité.
- 

*Pour plus de renseignements : [r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr)*

## **Var : Une charte forestière sur le Massif des Maures**

L'Association des Communes Forestières du Var pilote un projet de charte forestière. Elle a défini quatre groupes de travail destinés à couvrir tous les enjeux de la forêt méditerranéenne :

- 1- Prendre en compte les attentes des différents usagers de la forêt (*l'homme et la forêt*)
- 2- Affirmer la place de la forêt dans une organisation globale du territoire,
- 3- Assurer les conditions d'une gestion forestière et de productions durables
- 4- Définir la structure porteuse de la charte.

Le CERPAM a été chargé de co-animer le groupe 2, qui doit mener une réflexion approfondie sur l'organisation et la gestion de ce territoire par les activités agricoles, forestières et pastorales.

En effet, dans le Massif des Maures, l'élevage tient une place particulièrement sensible dans l'aménagement, la valorisation et la protection de ce territoire remarquable dans notre région. En particulier, le sylvo-pastoralisme à objectif DFCl (défense de la forêt contre

l'incendie) concerne près de 2500 ha de coupures de combustible gérés par une dizaine de Groupements de Transhumance Hivernale et d'éleveurs individuels.

Pour plus de renseignements : [pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr](mailto:pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr)

## Publication et communication :

### Eleveurs et bergers face au loup : une vidéo qui donne la parole aux acteurs de terrain

Les services de l'Etat en charge de la protection du loup et les services techniques de la profession agricole peuvent-ils coopérer pour communiquer sur un sujet aussi difficile que les problèmes posés par le loup à l'élevage ? Dans le cadre du programme LIFE – loup, la DIREN a décidé de réaliser un film afin d'illustrer les moyens de protection face au loup. Le CERPAM, la Société d'Economie Alpestre de Savoie et la Fédération Régionale Ovine du Sud-Est ont décidé de s'associer à cette initiative. Le groupe technique ainsi constitué, avec les techniciens des DDAF des départements concernés, s'est mis d'accord sur quelques principes devant assurer, non pas une impossible neutralité, mais le respect du vécu des acteurs de terrain :

*« L'objectif de ce film est de montrer les conditions de mise en œuvre de ces actions de protection, leur intérêt, mais aussi leur coût, leurs limites, et les contraintes qu'elles engendrent dans les différents moments-clé d'une exploitation (agnelage, transhumance, estivage, foin). Ce film n'a pas vocation d'assurer la promotion pour certaines mesures de protection : il donne la parole à ceux qui les mettent en œuvre, en s'appuyant sur des faits techniques précis et en recherchant une ligne objective stricte. Les éleveurs et bergers figurant dans ce film ont mis en œuvre des mesures de protection de leur troupeau par obligation : ils n'acceptent pas la présence du loup pour autant ». (présentation du film)*

Dans cette vidéo de 52 minutes, des éleveurs, des éleveurs-bergers (gardant eux-mêmes leurs bêtes), des bergers salariés emmènent leurs troupeaux au pâturage en été, mais aussi en automne ou en hiver, dans des territoires à loup des Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Savoie. Comme l'immense majorité des éleveurs concernés par la présence de ce prédateur, ils ont dû modifier en profondeur leurs pratiques. Avec l'appui des services de l'Etat, des gestionnaires territoriaux, des services pastoraux des différents départements, ils ont réussi à limiter les dégâts, mais ils témoignent aussi de l'accroissement des contraintes et du travail engendrés par le risque permanent d'attaques. C'est entre les deux précipices que représentent la lourdeur des pertes d'un côté, et l'alourdissement des contraintes imposées par la protection de l'autre, que se dessine la très étroite ligne de crête du maintien de l'élevage ovin extensif en présence du loup.

Saluons Florent Favier, chargé de communication du programme LIFE-loup, et Sylvain Menoud, réalisateur, qui ont su faire, de l'impossible pari de ce film commun, une réalité !

*Film vidéo de 52 minutes réalisé par Sylvain Menoud, coordination Florent Favier.  
Pour toute commande, s'adresser à la DIREN PACA (sous réserve). Pour un visionnage, des cassettes sont disponibles, ou le seront prochainement, dans les antennes départementales du CERPAM.*

Pour plus de renseignements : [cerpam@free.fr](mailto:cerpam@free.fr)

## Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de la lettre du CERPAM au format **html**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site. Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

[cerpam0405@free.fr](mailto:cerpam0405@free.fr)